

Argumentaire : Les barres d'ancrage sont lourdes, par exemple, une de 6m en 32mm pèse 38kg. Ceci peut entraîner des lésions musculo-squelettiques lors du tigeage.



Description de la tâche :

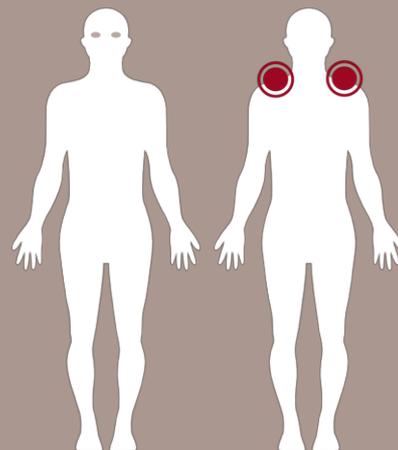
Les opérations de confortement nécessitent de forer à des profondeurs importantes. Une fois le forage effectué, une barre est placée dans le trou de forage. Cette opération est généralement réalisée en binôme avec un cordiste qui fait descendre la barre vers le trou et un autre qui lui donne son orientation. Sous un surplomb ou en cas de modification du profil de la paroi, le cordiste donnant l'orientation doit aussi porter la barre un bref instant afin de la faire entrer dans le trou.



Localisation : Epaules

Explication du trouble :

Le port de charge lourde bras haut peut entraîner des lésions articulaires notamment au niveau des épaules. L'inflammation de tendons au niveau de la coiffe des rotateurs peut apporter rapidement des douleurs.

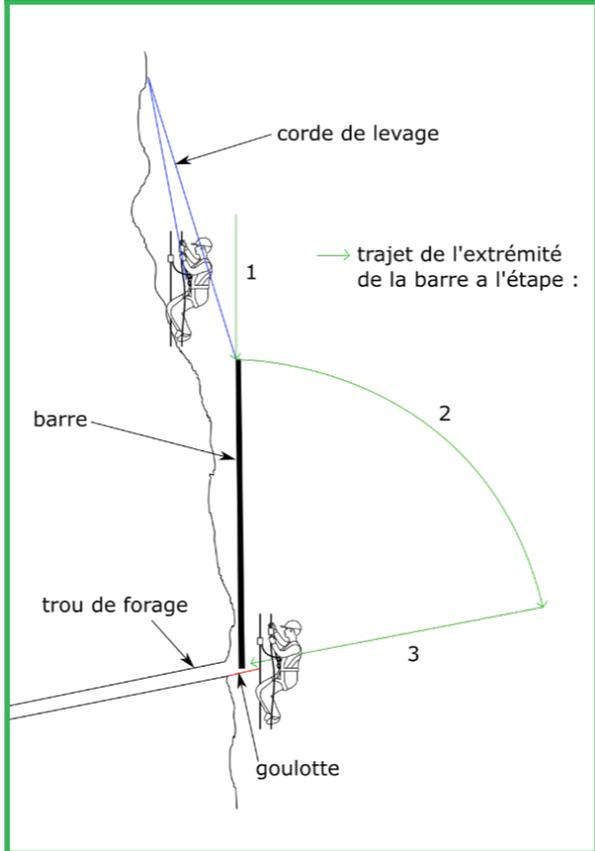


Stades d'alerte :

Stade 1 : Douleurs au niveau des épaules qui cessent avec du repos

Stade 2 : Douleurs persistantes en particulier la nuit

Stade 3 : Perte de force et de mobilité pouvant entraîner une incapacité professionnelle



Bonne pratique :

Le mode opératoire est le suivant :

- 1 : un cordiste amène la barre à hauteur du trou avec une corde. En cas de charge trop lourde, un hélicoptère peut être utilisé.
- 2 : l'autre cordiste présente la barre à l'entrée du trou de forage puis pendant que la barre est descendue par son coéquipier, il gère l'orientation de manière à faire entrer la barre dans le trou.
- 3 : le poids de la barre est soulagé par la corde pour lui permettre d'entrer entièrement dans le trou.

L'utilisation d'une goulotte placée à l'entrée du trou qui "prolonge" celui-ci permet de venir poser la barre et ainsi de ne pas avoir à la porter. Le cordiste n'a donc plus qu'à gérer l'orientation de la barre.

Cette goulotte peut être réalisée avec une tôle cintrée.



Source d'information :

Bonne pratique sur le chantier hydrokarst des Ecouges (38)

- trouble musculo squelettique
- risque d'entorse ou de fracture
- température